



Genève, le 20 Mars 1872.

Le Conseil d'Etat
de la République et Canton de Genève

à
Monsieur le Président & Messieurs les Membres
du Conseil fédéral Suisse, à Berne.

Fidèles & chers Confédérés.

Nous avons reçu il y a déjà quelques jours, à propos des bruits de complot qui ont couru dans un certain rayon autour de Genève, une lettre de quelques proscrits français agissant au nom d'une réunion de la plupart d'entr'eux. Cette lettre, dont nous avons l'honneur de vous adresser la copie, a été renvoyée à notre Département de Justice & Police qui suivait depuis quelque temps déjà les allures d'Agents provocateurs intéressés à compromettre à la fois les réfugiés français & le Gouvernement de Genève.

Aujourd'hui, Fidèles & chers Confédérés, nous pouvons vous donner l'assurance la plus positive que, jusqu'à ce jour du moins, il ne s'est absolument rien



passé, dans notre Canton, qui d'une manière ou d'une autre ait pu le moins du monde donner lieu, de la part des proximités, aux bruits absurdes auxquels nous faisons allusion.

L'origine de ces bruits n'est toutefois pas douteuse pour nous, ils sont partis du Consulat français dont les alarmes, naturelles ou feintes, incessamment entretenues & grossies par des Agents sans pudeur & sans probité aucune, sont l'unique cause de toute cette affaire des prétendus complots communards.

Nous saisissons cette occasion, Fidèles & chers Confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine.

Au nom du Conseil d'Etat
Le Président:

Le Chancelier:

Moise Piquet

Antoine Cartez

(Avec 1 annexe)

1284.

Bundesrath vom 22. März 1872.

Genf 20 v.

Angabl. Commed an
den Antritte in Genf.

1/20000, oder 1/10000
genau nach dem
Bedürfnis der Schweiz.

genau d. - Schweiz
während der Zeit, in welcher
die Schweiz in der Lage ist

zu sein - die Schweiz
für die Zeit, in welcher
die Schweiz in der Lage ist